

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 61 – Janvier 2012

Thème : 3 – Qualité Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2012-5887

Avis de l'ANSES du 24 novembre 2011 relatif à la révision des teneurs maximales en cadmium des denrées alimentaires destinés à l'homme - Saisine n° 2011-SA-0194

Anses

2011, 31 p. -

■ <http://www.anses.fr/Documents/RCCP2011sa0194.pdf>

● Résumé

Cet avis fait suite à une saisine de juillet 2011 de la DGAL demandée dans le cadre des travaux en cours au niveau communautaire sur la révision des limites maximales réglementaires pour le cadmium dans les denrées alimentaires.

Cette révision faisait elle-même suite à l'abaissement du seuil toxicologique d'un facteur proche de 3 par l'EFSA en 2009 (cf. notice Bibliomer 2009-4784).

L'ANSES indique qu'en dehors du tabagisme et de l'exposition professionnelle, l'alimentation est la principale voie d'exposition de la population générale au cadmium. Les aliments les plus contributeurs à l'exposition au cadmium sont les pains et les produits de panification sèche, les mollusques bivalves et les pommes de terre.

Une faible partie de la population adulte est surexposée au cadmium, cette surexposition s'explique par un poids corporel faible et par des profils de consommation particuliers avec une forte consommation d'aliments contributeurs.

Pour les enfants, les données actuelles ne permettent pas de définir une valeur toxicologique de référence de cadmium spécifique. La dose hebdomadaire tolérable qui avait été proposée par l'EFSA ne permet pas de caractériser correctement le danger chez l'enfant, mais est pertinente pour la prise en compte des effets dus à une exposition depuis l'enfance chez l'adulte. Les dépassements qui sont observés chez les enfants ne devraient pas continuer à l'âge adulte, car ces dépassements sont liés au poids corporel faible des enfants plutôt qu'à un régime alimentaire particulier.

L'ANSES conclut que l'application des limites maximales en cours de discussion au niveau européen n'aurait pas d'impact significatif sur les teneurs moyennes des denrées alimentaires et sur l'exposition des consommateurs.

L'ANSES émet toutefois des recommandations pour une action efficace sur le niveau d'exposition de la population :

- action sur le niveau de contamination des sources environnementales, et notamment des intrants (engrais contaminés, épandage des boues de station d'épuration), identification des pratiques culturales à risque,
- évaluation de l'efficacité de mesures de gestion basées sur des recommandations de consommation pour les adultes surexposés du fait de leur régime alimentaire particulier.

Enfin, l'ANSES rappelle que des mesures de gestion spécifiques doivent aussi être prises par rapport aux autres voies d'exposition au cadmium afin de diminuer l'exposition générale de la population.